

Les premiers bureaux de placement québécois et la génération des sans-travail au début du XX^e siècle

François Bisson

Les générations et l'économie sociale
Volume 39, numéro 2, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/044102ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/044102ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)
CIRIEC-Canada

ISSN
1923-0818 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bisson, F. (2008). Les premiers bureaux de placement québécois et la génération des sans-travail au début du XX^e siècle. *Économie et Solidarités*, 39 (2), 38–52. <https://doi.org/10.7202/044102ar>

Résumé de l'article

Cet article, issu de nos recherches doctorales, s'attache à comprendre les premières prises en charge, privées et publiques, d'une génération omniprésente au sein des cités industrielles du début du XX^e siècle : celle des journaliers sans travail. Cette analyse s'intéresse plus particulièrement aux bureaux et agences de placement qui s'offrent comme un moyen « scientifique » et novateur de distribution de la main-d'oeuvre et de mise en rapport du travail et du capital. En effet, les socioéconomistes des années 1900 viennent redéfinir la génération des sans-travail et en l'occurrence les nouvelles politiques créées pour les soutenir. Le gouvernement du Québec, avec sa *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers* mise en place dès 1910, s'inscrit, en définitive, dans cette mouvance pionnière de la sphère publique et des cadres conceptuels de la génération du « chômeur » qui annonce les programmes d'aide à l'emploi des années à venir.

Les premiers bureaux de placement québécois et la génération des sans-travail au début du XX^e siècle

FRANÇOIS BISSON

*Chercheur postdoctoral
Centre interuniversitaire d'études
québécoises
Université du Québec
à Trois-Rivières
francois.bisson@cgocable.ca*

RÉSUMÉ • Cet article, issu de nos recherches doctorales, s'attache à comprendre les premières prises en charge, privées et publiques, d'une génération omniprésente au sein des cités industrielles du début du XX^e siècle : celle des journaliers sans travail. Cette analyse s'intéresse plus particulièrement aux bureaux et agences de placement qui s'offrent comme un moyen « scientifique » et novateur de distribution de la main-d'œuvre et de mise en rapport du travail et du capital. En effet, les socioéconomistes des années 1900 viennent redéfinir la génération des sans-travail et en l'occurrence les nouvelles politiques créées pour les soutenir. Le gouvernement du Québec, avec sa *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers* mise en place dès 1910, s'inscrit, en définitive, dans cette mouvance pionnière de la sphère publique et des cadres conceptuels de la génération du « chômeur » qui annonce les programmes d'aide à l'emploi des années à venir.

ABSTRACT • This article drawn from our doctoral research attempts to shed light on the first assumptions of responsibility, both private and public, for a generation that is ubiquitous within the industrial cities of the early 20th century: the unemployed labourers. This analysis focuses more particularly on the public labour agencies, which are offered like an innovative and "scientific" tool for distributing workers and connecting work with capital. Indeed, the socio-economists of the era redefined this generation of the unemployed and the new policies created to support them. The government of Quebec, with its act respecting labour exchanges, enacted in 1910, is ultimately part of this pioneering phase of the public sphere's conceptual frames for the generation of the unemployed, announcing the unemployment schemes of the years to come.

RESUMEN • El artículo refleja los resultados de una investigación doctoral e intenta esclarecer los primeros apoyos, públicos y privados, dirigidos a una generación de trabajadores desocupados, omnipresente en las ciudades industriales de principios del siglo XX. El análisis se interesa particularmente en las agencias de colocación que se proponen como una herramienta "científica" e innovadora de distribución de la mano de obra y de relación entre capital y trabajo. De hecho, los socioeconomistas de la década de 1900 redefinen la generación de los "sin trabajo" y las nuevas políticas creadas para apoyarlos. El Gobierno de Québec en su *Loi des bureaux de placement pour ouvriers* establecida en 1910, se inscribe en última instancia en este movimiento pionero en la esfera pública y en los marcos conceptuales de la generación del "desempleado" que anuncian los programas de asistencia al empleo en los años posteriores.

— • —

INTRODUCTION

Au cours des premières années du XX^e siècle, le monde ouvrier et la réalité urbaine des sans-travail s'inscrivaient en constante mouvance au sein des nations industrialisées. La province de Québec et, en particulier, la cité de Montréal, métropole canadienne et plus grande ville au pays, n'échappaient pas à la réalité occidentale des populations ouvrières « flottantes » issues de l'exode rural et de l'immigration transatlantique des années 1900. L'importance de la ville de Montréal est ainsi prépondérante dans la précocité de l'adoption de lois du travail au Québec – par rapport aux autres provinces et même à l'État fédéral – et dans la reconnaissance précoce de l'urgence de législations ouvrières. Le problème du chômage prenait alors une acuité grandissante dans les centres urbains industriels et l'instauration de bureaux d'emploi publics apparaissait comme une solution novatrice dont se dotaient certains États.

Cet article s'attache, de ce fait, à comprendre les premières prises en charge, privées et publiques, d'une génération omniprésente au sein des cités industrielles du début du XX^e siècle : celle des journaliers sans travail. Cette analyse s'intéresse plus particulièrement aux bureaux et agences de placement qui s'offrent comme un moyen « scientifique » et novateur de distribution de la main-d'œuvre et de mise en rapport du travail et du capital. En effet, les économistes des années 1900 viennent redéfinir la génération des sans-travail et en l'occurrence les nouvelles politiques créées pour les soutenir. Le gouvernement du Québec avec sa Loi des bureaux de placement pour ouvriers mise en place dès 1910, s'inscrit en définitive dans cette mouvance pionnière de la sphère publique et des cadres conceptuels de la génération du « chômeur » qui annonce les programmes d'aide à l'emploi des années à venir.

Toutefois, même nés d'une conception du travail qui se voulait scientifique et d'une volonté de rationaliser la distribution de l'ensemble de la main-d'œuvre, les bureaux de placement gratuits des années 1910 restaient pour les contemporains cette institution que l'on surnommait de façon fort révélatrice « l'œuvre du gouvernement »¹. Ce programme d'emploi public gratuit possédait ainsi une dimension charitable qui l'assimilait à une œuvre gouvernementale prenant en charge les petites gens exploités par les agences d'emploi payantes. Le bureau provincial trahissait ainsi une ambivalence identitaire entre l'établissement de secours et l'agence publique issue d'un concept opératoire de l'économie sociale du travail. En clair, « l'œuvre » provinciale témoignait d'une transition, qui n'était pas encore pleinement accomplie, entre l'indigent sans travail et l'ouvrier en chômage. Le crépuscule de la Première Guerre mondiale qui pointait à l'horizon en 1918 changeait la donne et marquait un moment charnière pour les bureaux de placement publics. Ces derniers captaient alors l'attention du gouvernement fédéral et prenaient une autre dimension sous la coordination d'une nouvelle entité interprovinciale régulant à l'échelle nationale la génération des sans-travail et des démobilisés : le Service d'emploi du Canada².

Ce texte s'alimente, en partie, à nos recherches historiques doctorales qui portent sur la problématique des premières politiques gouvernementales liées à l'emploi et sur la naissance du

chômeur moderne au Canada³. Les sources principales qui fondent cette étude sont, en premier lieu, les rapports annuels du ministère des Travaux publics et du Travail du Québec de 1911 à 1931, conservés, entre autres, à la Bibliothèque nationale du Québec. Rappelons que c'est ce ministère qui dirigeait et finançait les bureaux d'emploi publics de l'époque. Ces documents annuels contiennent notamment des rapports produits par les inspecteurs des établissements industriels chargés d'inspecter les bureaux de placement privés payants. On retrouve également dans ces rapports gouvernementaux des statistiques pertinentes sur les bureaux d'emploi et leurs clientèles. En second lieu, le fonds du ministère fédéral du Travail (RG27) et les dossiers du Service d'emploi du Canada, conservés aux Archives nationales du Canada, contiennent également plusieurs informations et données (règlements, administration, correspondance) sur les cinq bureaux de placement du Québec de l'époque.

Présentant, en premier lieu, une synthèse de l'historiographie des bureaux publics de placement, nous centrerons, par la suite, notre analyse sur la problématique de l'émergence des agences d'emploi (privées et publiques) pour ouvriers au Québec au début du XX^e siècle. Poursuivant notre approfondissement de la question nous constaterons, dans une troisième section, la nature identitaire ambivalente de ce premier service de chômage provincial.

L'HISTORIOGRAPHIE DE L'AGENCE PUBLIQUE ET DU « CHÔMEUR »

De manière générale et succincte, les premiers comptoirs publics d'enregistrement pour ouvriers apparaissent dans l'environnement des grandes cités industrielles européennes à la fin du XIX^e siècle. Ces bureaux d'emploi étaient organisés principalement sous la direction des municipalités et, en deuxième instance, sous la gestion du gouvernement provincial ou régional. Ils ont été implantés durant les années 1880 dans quelques villes industrielles allemandes et se sont développés au cours de la décennie suivante⁴. Comme le rappelle la sociologue Bénédicte Zimmermann, c'est au sein de l'Allemagne de Bismarck que le réseau de placement est le plus efficacement imbriqué avec les autorités publiques locales et les demandes des employeurs⁵. Ce programme de distribution de la main-d'œuvre régula la masse ouvrière urbaine composée essentiellement des travailleurs manuels et des servantes.

Il est toutefois important de préciser que le travail de B. Zimmermann sur la « construction du chômage » en Allemagne ne se réduit pas au développement des bureaux publics de placement, mais montre plus généralement les difficultés de l'émergence de la catégorie « chômage » en Allemagne. Ce travail est exemplaire, car il montre que l'institution des règles du chômage n'est pas seulement une question de volonté politique, mais dépend, en amont, de tout un travail préparatoire d'élaboration de catégories cognitives et normatives, en particulier lié au travail statistique et à la codification juridique. Zimmermann reprend de ce point de vue le travail séminal de R. Salais, N. Baverez et B. Reynaud (1986) sur l'émergence des « conventions de chômage » et l'étude de C. Topalov, dans le cas français⁶. Soulignons de même les travaux récents de l'économiste française Guillemette de Larquier, sur l'émergence des services publics de placement⁷.

L'historiographie révèle ainsi que la naissance de l'étiquette sociale de chômeur ne dérive pas d'un processus de découverte. Ainsi, en un sens, les sociétés industrielles de la fin du XIX^e siècle ne découvrent pas le chômeur, elles l'inventent. Ses réformateurs du travail, ses théoriciens des structures ouvrières et ses scientifiques de l'économie et du social créent et décrivent la catégorie de chômeur. Ils le font principalement dans le but de prescrire des remèdes à ce nouveau « mal » du corps social industriel. Décrire et prescrire sont au fait deux forces qui agissent conjointement dans l'histoire du chômage.

Cette histoire de la prise en charge des sans-emploi est également celle de la montée du travail social, de la science économique et de la statistique sociétale comme instruments de savoir et de pouvoir. Ces instruments seront utilisés par les États qui se serviront désormais de la science pour comptabiliser leurs populations ouvrières et intervenir sur leurs classes paupérisées. Dès lors, il est essentiel de comprendre que la conceptualisation et la catégorisation du chômage n'étaient pas seulement un enjeu cognitif, mais aussi un enjeu politique.

En ce qui a trait à la Grande-Bretagne, les travaux exemplaires du sociologue britannique Malcolm Mansfield sur la catégorie de chômage et les bureaux de placement sont un apport essentiel à l'historiographie (*Aux sources du chômage*, en collaboration avec R. Salais, 1994)⁸. Les analyses du chômage dans l'environnement industriel anglais de l'historien John Burnett (*Idle Hands*, 1994) dressent également un portrait éclairant sur la question.

Les études historiques rappellent qu'en Grande-Bretagne des essais de distribution publique de la main-d'œuvre, plus ou moins concluants, furent tentés quelques années après mise en place des bureaux d'emploi allemands. Le *London Labour Bureaux Act* de 1902 et l'*Unemployed Workmen Act* de 1905 sont ainsi deux lois pionnières adoptées à cette époque⁹. Se fondant sur le modèle londonien, l'*Unemployed Workmen Act* avait introduit l'idée de réseaux de bureaux de placement publics pour journaliers et servantes. Cette politique fut toutefois jugée insuffisante et défailante. Dès lors, les critiques répétées des parlementaires anglais à l'égard de la loi de 1905 – mais aussi à l'égard du cadre juridique vieillissant des *Poor Laws* – ont mené à la mise sur pied d'une commission royale d'enquête ayant pour rôle d'étudier, de manière exhaustive, la question du chômage et de la pauvreté au Royaume-Uni. Entre 1907 et 1909, la Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress a ainsi effectué une vaste étude nationale sur les politiques gouvernementales d'assistance aux pauvres et aux travailleurs ainsi qu'une enquête sociologique exhaustive auprès des clientèles ouvrières et paupérisées du Royaume-Uni¹⁰. Un réseau structuré de bureaux d'emploi publics naissait finalement dans les villes anglaises en réponse aux recommandations du rapport final de la commission de 1909. Le nouveau régime de soutien à la main-d'œuvre adopté par le Parlement britannique était alors désigné sous le nom de *Labour Exchanges of the United Kingdom*¹¹.

Les États-Unis expérimentaient de même, au cours des années 1900, des programmes de placement publics pour ouvriers, particulièrement dans la région de Boston. Ainsi, les importants travaux produits par les historiens américains Alexander Keyssar (*Out of Work*, 1986) et Udo Sautter (*Three Cheers for the Unemployed*, 1991) analysent en profondeur la problématique du

chômage nord-américain du début du XX^e siècle et ses manifestations dans les États de la Nouvelle-Angleterre¹². Ces auteurs dressent, entre autres, un portrait éclairant sur les bureaux d'emploi publics du Massachusetts et les agences payantes de Boston.

En ce qui a trait à l'historiographie canadienne et québécoise, citons, en premier lieu, les travaux essentiels de Terry Copp (*Classe ouvrière et pauvreté*, 1978), de Bettina Bradbury (*Familles ouvrières à Montréal*, 1993) et de Michael Piva (*Condition of the Working Class*, 1979) qui analysent en profondeur la manière dont l'ouvrier du début du XX^e siècle et sa famille font face aux difficultés constantes émanant des phases épisodiques du chômage¹³. Ces études générales côtoient certains travaux qui portent spécifiquement sur la problématique des chômeurs canadiens. En ce sens, la vaste étude menée par les historiens Peter Baskerville et Eric Sager (*Unwilling Idlers*, 1998) sur les sans-travail de la fin du XIX^e siècle ; les travaux sur les politiques canadiennes de chômage des années 1900-1930 de James Struthers (*No Fault of Their Own*, 1983) ; et les analyses du phénomène des chômeurs immigrants de l'historien Donald Avery (*Dangerous Foreigners*, 1979) enrichissent grandement l'historiographie sur la question des *Labor Agencies* canadiennes du tournant du XX^e siècle¹⁴.

L'ÉMERGENCE DE BUREAUX DE PLACEMENT PUBLICS AU QUÉBEC

Centrons maintenant notre analyse sur la genèse des bureaux de placement publics au Québec en examinant les conditions historiques de cette émergence et en particulier la dénonciation des agences d'emploi privées. En effet, les pressions politiques et syndicales pour l'introduction d'une loi sur les bureaux d'emploi publics gratuits menaient à l'ouverture des premiers comptoirs publics de placement pour ouvriers et ouvrières.

Des agences d'emploi payantes au commerce douteux

Les vitrines des agences de placement payantes pour ouvriers apparaissent dans le paysage des villes nord-américaines à la fin du XIX^e siècle. Au Québec, le commerce entrepris par les bureaux d'emploi privés s'implante à Montréal dans l'environnement des grandes vagues d'immigration de la période. Ces derniers profitent ainsi d'un large bassin de population « flottante », composé de milliers de chercheurs d'emploi, débarquant dans la métropole canadienne. Dès lors, les affaires des agences d'emploi sont florissantes à Montréal entre 1880 et 1918¹⁵. Ainsi, en 1910, les inspecteurs du ministère des Travaux publics du Québec répertorient pas moins de 22 agences de placement payantes en activité dans la métropole. Ces comptoirs étaient installés principalement dans le secteur des rues Craig et Saint-Antoine et servaient surtout à répondre aux importantes demandes de main-d'œuvre provenant des grands chantiers de construction, du chemin de fer, de l'industrie forestière et du secteur agricole canadien¹⁶.

Ajoutons que des agences d'emploi pour femmes et jeunes filles existaient également dans le Montréal de l'époque¹⁷. Ces bureaux payants étaient dans l'ensemble spécialisés dans le placement

des servantes et des domestiques. Bien présents au centre-ville, on en comptait pas moins d'une douzaine en 1911¹⁸. Ces comptoirs féminins s'attachaient ainsi à combler les demandes de domestiques émanant des maisons bourgeoises, des grandes institutions religieuses et des services hôteliers montréalais¹⁹.

Toutefois, si l'utilité des agences privées était réelle, la tendance à l'exploitation des chômeurs par les agents d'emploi, qui profitaient d'une main-d'œuvre fragilisée, issue de l'exode rural ou de l'immigration récente, était fréquemment dénoncée, notamment par les inspecteurs du ministère des Travaux publics et du Travail²⁰. Ainsi, plusieurs de ces agences promettaient des postes intéressants aux ouvriers en recherche d'emploi nouvellement débarqués aux portes de la métropole. Or, ces bureaux ne procuraient en général que des places de manœuvres, sous-payées et de courte durée, dans les camps et chantiers du chemin de fer et de l'industrie forestière, en activité dans l'arrière-pays, où la force de travail était exploitée par la grande entreprise.

Les ouvriers canadiens-français, issus ou non de l'exode rural, vivaient eux aussi une relation semblable avec les agences d'emploi privées. L'inspecteur en chef Guyon se désolait de cette situation. Il écrivait dans son rapport, à l'été 1911 : « Que de nombreux émigrants ne connaissant pas la langue du pays, que de pauvres journaliers venus de la campagne ne furent-ils pas détrossés dans ces bureaux où la rapacité des agents égalait la mauvaise foi des contracteurs. Ces abus si souvent dénoncés dans les journaux furent maintes fois portés devant les tribunaux²¹. »

Une pression sociale pour des bureaux publics gratuits

Par conséquent, une implication du ministère provincial des Travaux publics et du Travail s'imposait au sujet de la problématique des comptoirs ouvriers payants du centre-ville montréalais. La consultation des débats de l'Assemblée législative du Québec tenus au printemps de 1910 révèle que ce sont essentiellement les pressions et doléances du mouvement syndical – comme ce fut d'ailleurs le cas dans l'État du Massachusetts quelque temps auparavant (A. Keyssar) – qui sont à l'origine de la loi des bureaux de placement²². À la séance du 19 avril, au cours de laquelle les parlementaires débattent du projet de loi, le ministre des Travaux publics, Louis-Alexandre Taschereau, explique : « [...] du reste, dans ce bill nous n'avons fait autre chose que ce qui a été demandé par les syndicats ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire par le Congrès des métiers et du travail du Canada²³. »

Le ministre ainsi que le député ouvrier Joseph-Alphonse Langlois et le nationaliste Armand Lavergne donnent des renseignements sur l'origine et les visées du projet de loi. Taschereau, le principal interlocuteur, rappelle à l'Assemblée que « [l]es ouvriers se sont plaints souvent de l'absence de bureaux honnêtes, sous la direction du gouvernement. La présente loi est pour se rendre à leurs vœux [...] D'une manière générale, ce bill vise à supprimer les abus, plus particulièrement à Montréal où, dans bien des cas, des ententes sont prises entre agents de placement et contremaîtres de manufactures et par lesquelles des ouvriers se font voler leur argent²⁴. »

Du côté des organisations syndicales, le vice-président du Conseil des métiers et du travail du Canada, J.T. Foster, donnait un appui officiel à cette politique de bureaux publics. Il approuvait ce programme même si, comme il le précisait, ses membres recouraient peu aux comptoirs du gouvernement. Ce dernier rappelait que ce sont principalement les ouvriers non syndiqués, et non organisés, qui utilisent les bureaux d'enregistrement²⁵. Cela étant dit, notre étude révèle que par la suite, à mesure que s'avancent les années 1910, l'engagement réel des représentants syndicaux en regard des établissements publics d'emploi sera somme toute assez faible. En effet, la relative indifférence des organisations ouvrières face aux comptoirs du gouvernement limitera le soutien, à la fois, du politique et de l'opinion publique, accordé à l'entreprise par ces services au Québec. Ainsi, l'organisation syndicale des années 1910, la voix la plus forte de la classe ouvrière au Canada, considère peu, ou pas, les distributions publiques de main-d'œuvre comme un programme qu'elle utiliserait et qu'elle aiderait, en l'occurrence, à faire croître et évoluer. Par conséquent, la marginalité et la nature non qualifiée de la clientèle des bureaux gratuits du gouvernement québécois en sont renforcées tout au long de la période.

L'ouverture des premiers comptoirs d'enregistrement québécois

La Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers est adoptée le 4 juin 1910 par l'Assemblée législative du Québec sous le gouvernement libéral de Lomer Gouin²⁶. Cette loi donne alors au lieutenant-gouverneur l'autorisation d'établir et de maintenir dans les villes du Québec des agences d'emploi pour ouvriers et de nommer un surintendant pour diriger chacune d'elles²⁷. Ces établissements relèvent du ministère des Travaux publics et du Travail, qui en contrôle la gérance et l'administration. À l'évidence, le service des bureaux publics est fondamentalement gratuit et désintéressé. Aucune contribution, qui prend ailleurs la forme d'une cotisation aux agents d'emploi, n'est demandée aux ouvriers et ouvrières²⁸. Au point de vue du système opératoire, tous les solliciteurs d'emploi devaient remplir une fiche d'enregistrement à un guichet du bureau²⁹. Cette fiche était utilisée pour le traitement du dossier et, plus globalement, pour la compilation statistique de la population en chômage effectuée pour le compte du ministère des Travaux publics et du Travail.

Au cours de l'année 1911, le gouvernement provincial inaugure deux premières agences gratuites à Montréal et Québec. Le bureau d'enregistrement ouvrier de Québec ouvre ainsi ses portes le 18 avril 1911 dans le quartier ouvrier Saint-Roch³⁰. Le surintendant de cette officine est Félix Marois, un fonctionnaire d'expérience du ministère des Travaux publics et du Travail. Il a sous ses ordres un assistant très au fait de la science statistique du chômage, Alfred Crowe, qui occupe subséquemment la surintendance à la fin des années 1910.

Le bureau d'emploi provincial de Montréal entreprend quant à lui ses activités le 2 avril 1911 au cœur du secteur des agences de placement payantes de la rue Craig³¹. Le surintendant de l'agence gouvernementale est Francis Payette, un fonctionnaire d'expérience du Ministère. Le surintendant Payette connaît et utilise, entre autres, avec enthousiasme la nouvelle science statistique appliquée

à la main-d'œuvre, comme en témoigne notre analyse des rapports annuels du ministère des Travaux publics publiés entre 1910 et 1932.

De plus, signalons que l'inspecteur en chef provincial des établissements industriels, Louis Guyon, fait également office de pionnier en la matière³². L. Guyon est une figure marquante dans le domaine du travail et des conditions ouvrières au gouvernement du Québec. Il est d'abord inspecteur des établissements industriels et publics dans les années 1890, puis est promu inspecteur en chef en 1901. Il devient le premier sous-ministre du Travail du Québec en 1919, à la suite de la scission du ministère des Travaux publics et du Travail. Fait à noter, les inspecteurs des établissements industriels étaient chargés, à partir de 1910, de la vérification et du contrôle annuels des agences de placement payantes pour ouvriers de Montréal³³.

Accompagné de Francis Payette, l'inspecteur Guyon avait visité, quelques mois avant l'installation des bureaux au printemps de 1911, certaines agences de placement publiques de la région de Boston. Ils empruntèrent alors à leurs homologues américains certains modèles de registres (rubriques des demandeurs d'emploi, présentations des données statistiques) et, de manière plus générale, reproduisirent l'aspect administratif des bureaux d'enregistrement ouvriers bostonnais : organisation des comptoirs, tâches du personnel, etc.

Quelques années plus tard, au lendemain de l'adoption de la *Loi de coordination des bureaux de placement* de 1918, un haut fonctionnaire provincial, Joseph Ainey, était nommé surintendant général des bureaux de placement par le gouvernement de la province de Québec³⁴. L.-A. Taschereau, à la veille de devenir premier ministre, l'avait promu à ce poste au courant de l'année³⁵. Pour la coordination fédérale des bureaux provinciaux, Ainey collabore plus particulièrement avec Louis Guyon, nommé sous-ministre du Travail en 1919, et Francis Payette du bureau de Montréal. Le surintendant Ainey écrit alors : « Ce service a pris une importance considérable non seulement en Angleterre, mais aussi aux États-Unis, et notre pays, le Canada, est entré en lice suivant l'exemple des pays les plus avancés. Partout l'on se pénètre de l'idée que l'État se doit de secourir ceux qui sont sans ouvrage, et que l'on ne peut laisser plus longtemps aux bureaux de placement privés la responsabilité de la distribution du travail. L'on considère que c'est le devoir de l'État d'intervenir dans l'intérêt des employeurs et des employés³⁶. »

ENTRE SERVICE D'EMPLOI PRÉCURSEUR ET « ŒUVRE GOUVERNEMENTALE »

Force est de constater que ce programme du ministère des Travaux publics et du Travail – s'il aplanit, en un sens, certaines difficultés vécues par la classe laborieuse – relevait d'une logique nouvelle qui échappait aux précédentes lois portant sur la protection physique et l'âge des travailleurs ou, encore, sur le contrôle de la sécurité industrielle : l'*Acte des manufactures* (1885), la *Loi des établissements industriels* (1894), la *Loi concernant les responsabilités des accidents* (1909) ou encore la *Loi sur le travail* (1910)³⁷. Dès lors, la décennie 1910 est différente et n'est pas nécessairement en continuité avec les précédentes. Ainsi, ce qui est remarquable avec la législation

sur les bureaux de placement est que l'interférence dans le jeu du marché, même minimale ici, ne se justifie ni par une question d'hygiène ni en raison des dangers de l'usine, mais par une préoccupation d'ordre plus général. La province de Québec, comme certains gouvernements occidentaux de cette époque, aspire désormais à occuper un rôle de distributeur public d'emploi. S'inspirant des nouvelles théorisations du travail appliquées en Grande-Bretagne, le gouvernement provincial entreprend de coordonner la libre circulation du marché de l'emploi ouvrier, et ce, aux dépens des agences de placement privées.

Les premiers bureaux publics québécois ou britanniques, sous des spécificités nationales différentes, apparaissent conjointement avec les nouvelles conceptions du chômage qui s'élaborent au début du XX^e siècle. Ces interprétations renouvelées sont illustrées dans le rapport final de la Commission britannique de 1909. L'ouvrage marquant de l'économiste William Beveridge, *Unemployment: A Problem of Industry*, vient de manière similaire remodeler les catégories de chômage et de pauvreté³⁸. Comme le constate le sociologue Malcolm Mansfield, W. Beveridge participe activement aux analyses et aux recherches de la Commission royale et il rédige et signe le rapport minoritaire de cette enquête³⁹.

Ajoutons que certains journaux et quotidiens montréalais de la période venaient concourir à transmettre dans la province de Québec les grandes lignes de ces nouvelles conceptions britanniques du chômage. Ainsi, il est intéressant de constater que le rapport final de la Commission royale britannique de 1909 produisait un retentissement certain au Canada et provoquait des échos outre-Atlantique au cœur même des journaux de Montréal. Par exemple, le *Montreal Daily Witness* rapportait, en février 1909, un résumé de cet important rapport sociologique, de même qu'il rapportera tout au long de la décennie 1910 de brefs comptes rendus sur les recherches contemporaines menées sur le phénomène de *l'unemployment*⁴⁰.

Le remaniement des lois des pauvres par la commission royale d'enquête vient notamment changer les perspectives du chômage et de pauvreté. Cette vaste étude sociologique des populations ouvrières et indigentes de Grande-Bretagne recommandait, entre autres, la mise en place de programmes gouvernementaux prenant en charge de façon distincte le chômeur et le pauvre. Ces nouvelles politiques d'emploi permettaient en l'occurrence de déstigmatiser les chômeurs valides en les dissociant de la classe des pauvres inactifs.

Ce changement de paradigme contribue à marquer une scission fondée globalement sur la capacité de travail de l'individu. Cette conception amène alors à classer, d'un côté, le pauvre et « l'inemployable » et, d'un autre côté, le chômeur et « l'employable »⁴¹. Ces nouvelles théorisations du social et du travail conduisent notamment les réformistes à abandonner la classe des pauvres comme catégorie scientifiquement modifiable. Ces derniers se recentrent dès lors sur le cas du chômeur urbain en laissant de côté l'inemployable. Certains économistes de la période distinguent alors les besoins des ouvriers et les besoins des pauvres⁴². C'est dans cet esprit réformateur de l'économie sociale du travail que les premiers bureaux publics sont implantés dans les cités anglaises pour offrir un service d'aide au placement à la classe des chômeurs employables et non un

service d'assistance aux pauvres. C'est dans ce même esprit que sont implantés à Montréal et Québec les premiers bureaux publics provinciaux.

Cela étant dit, en portant un regard général sur la réalité sociale et économique dans laquelle existent et subsistent les sans-travail de cette époque, on constate que, dans les faits, l'étiquette d'indigent reste accolée aux chômeurs des années 1910. Comme le rapporte notre étude, les chômeurs et chômeuses de Montréal, qui peinent à se détacher de l'image victorienne du sans-travail – ces clients des refuges, maisons de travail ou œuvres charitables –, restent en réalité des pauvres « employables » et éventuellement « plaçables » par les instances publiques⁴³.

Les pertes épisodiques d'emploi et de revenu font partie intégrante de l'existence du prolétariat des cités industrielles. Les périodes de chômage cyclique sont intimement liées à la vie de l'ouvrier et de sa famille. Faire face au chômage, qui viendra assurément, par différents modes de protection est ainsi une fonction primordiale de la famille ouvrière évoluant dans un monde du travail instable et précaire⁴⁴. Pour bon nombre d'ouvriers nord-américains de la période, s'adapter aux conséquences de la perte d'emploi fait partie de la réalité quotidienne. À Boston comme à Montréal, les municipalités et les institutions de secours privées tardent à faire une scission conceptuelle entre la pauvreté chronique et le chômage à essence épisodique. Keyssar rappelle que, jusqu'à la fin de la Grande Guerre, le chômeur est aidé essentiellement en tant que pauvre et indigent (*destitute*) et non comme un travailleur ayant perdu son emploi et ses revenus⁴⁵. Par conséquent, le chômeur de l'époque doit être en état de paupérisation avancé pour espérer recevoir de l'aide des institutions publiques. C'est en tant que pauvre et non en tant que chômeur que l'ouvrier en manque de travail est modestement soutenu par les autorités municipales et religieuses. À l'exception des programmes ponctuels de travaux publics pour sans-travail, la conception de l'aide au chômeur et la forme générale qu'elle prend se confondent avec le secours traditionnel aux pauvres⁴⁶. Cette situation s'applique dans les villes américaines, mais aussi dans les villes canadiennes comme Montréal et Toronto. Le tournant vers un début d'implication étatique dans le social suivant la démobilisation de la Première Guerre mondiale vient également toucher, dans une temporalité semblable, le Québec et le Massachusetts.

CONCLUSION

Si, avec les premières études sociologiques sur la classe ouvrière, une différenciation sémantique commence timidement à s'opérer entre le chômage et la pauvreté – fissurant ainsi le moule traditionnel des *Poor Laws* qui teinte aussi en filigrane les politiques sociales canadiennes –, la condition de chômeur est longtemps associée à l'état de pauvreté. Pour le prolétaire des années 1900, la nécessité de faire face au chômage et de survivre aux pertes épisodiques de salaire est indissociable de la corvée plus générale et plus permanente consistant à supporter le fardeau d'être pauvre.

Dès lors, le demandeur des premiers bureaux d'emploi de Boston ou Montréal, ce *chômeur nouveau* enregistré sous la méthode statistique, est toujours, et ce, sans surprise, issu de la classe des travailleurs non qualifiés et du monde précaire et peu enviable du journalier errant ou de la servante sans place stable des villes industrielles. Comme le révèle notre étude, dans les faits, le comptoir public provincial s'adresse aux secteurs les plus fragiles et les plus précaires de la classe ouvrière, pour des emplois relativement non qualifiés. Cette politique apparaît en définitive comme un substitut à l'assistance, une façon de prévenir l'intervention des services d'aide.

Pour conclure, dans la réalité ouvrière concrète du Montréal des années 1910, la scission analytique entre l'indigent sans travail et l'ouvrier en chômage apparaît comme étant problématique, et ne s'est réalisée que progressivement. Ce constat, loin d'être spécifiquement québécois, vaut pour différents pays selon des modalités et des temporalités différentes. Il est ainsi important de prendre en compte que, suivant les spécificités nationales, la catégorie de chômage ne se constituait pas de manière identique pour tous les pays ou toutes les provinces. Toutefois, cette dernière question, sans doute trop ambitieuse pour le présent propos, supposerait une véritable comparaison internationale ouvrant la porte, en définitive, à la possibilité fructueuse de recherches futures sur l'émergence pionnière de la catégorie de chômeur au Canada.

Notes

- 1 *La Patrie* de Montréal, 5 avril 1911, p. 2.
- 2 Udo SAUTTER, « The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920 », *Labour / Le Travailleur*, n° 6, automne 1980. Voir également *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21 ; RG27, série H-1, volume 2113, dossier 1-2-4, *Employment Offices Co-Ordination Act - Quebec, 1918-1926* ; ainsi que, RG27, série H-1, volume 2112, dossier 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».
- 3 François BISSON, *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse (Ph. D.), Université du Québec à Montréal, 2007, 354 p.
- 4 Voir, pour les bureaux publics municipaux de placement ouvrier dans l'Allemagne de la fin du XIX^e siècle, Bénédicte ZIMMERMANN, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, p. 5-6.
- 5 B. ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 10-12.
- 6 Christian TOPALOV, *La Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin MICHEL ; Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD (1986), *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- 7 Guillemette de LARQUIER, « Émergence des services publics de placement et marchés du travail en France et en Grande-Bretagne au XX^e siècle », *Travail et Emploi*, n° 84, 2000, p. 33-45.
- 8 Malcom MANSFIELD, *Organising the Labour Market: Unemployment and Policy in Great Britain and France 1880-1914*, Thèse de doctorat (Ph. D.), Université de Bristol, janvier 1998 ; M. MANSFIELD, R. SALAIS et N. WHITESIDE, *Aux sources du chômage 1880-1914. Une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Paris, Éditions Belin, 1994 ; M. MANSFIELD, « Labour Exchanges and the Labour Reserve in Turn of the Century Social Reform », *Journal of Social Policy*, n° 21, automne 1992 ; M. MANSFIELD, « La construction sociale de la catégorie du chômeur longue durée par les bureaux de placement en Grande-Bretagne », Document de travail du Groupement de recherches IEPE n° 9203, 1992.
- 9 Royaume-Uni, *Unemployed Workmen Act : Labour Exchanges*, 1905. Voir, John BURNETT, *Idle Hands. The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge, 1994, p. 89-91.
- 10 Royaume-Uni, *Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress*, 1909.
- 11 Royaume-Uni, *Labour Exchanges Act*, 1909.

- 12 Alexander KEYSSAR (1986). *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts*, Cambridge and New York, Cambridge University Press ; Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1991.
- 13 Terry COPP, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal, 1978 ; Bettina BRADBURY, *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1993 ; Michael PIVA, *The Condition of the Working Class in Toronto, 1900-1921*, 1979.
- 14 Peter BASKERVILLE et Eric SAGER, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1998 ; James STRUTHERS (1983). *No fault of their Own. Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press. Voir également James STRUTHERS, « Prelude to Depression: The Federal Government and Unemployment, 1918-1929 », *Canadian Historical Review*, vol. 58, n° 3, 1977 ; et, plus récemment, James STRUTHERS, *The Limits of Affluence. Welfare in Ontario, 1920-1970*, Toronto, University of Toronto Press, 1994 ; Donald AVERY, *"Dangerous Foreigners": European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.
- De plus, sur la question fondamentale des premiers temps de la construction de l'État social canadien, implicite derrière la montée des agences publiques de placement de la main-d'œuvre et la croissance de la fonction publique du travail (surtout à partir de 1918), il est fondamental de souligner l'apport des historiens Barry FERGUSON, Douglas OWRAM et J.L. GRANATSTEIN. Voir, ainsi, Barry FERGUSON, *Remaking Liberalism: The Intellectual Legacy of Adam Shortt, O.D. Skelton, W.C. Clark and W.A. Mackintosh, 1890-1925*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993 ; Douglas OWRAM, *The Government Generation: Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1986 ; J.L. GRANATSTEIN, *The Ottawa Men: The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, Oxford University Press, 1982.
- Soulignons en terminant, de manière accessoire, la place introductive faite aux premiers bureaux de placement publics dans les études produites sur les origines de l'assurance-chômage du juriste québécois Georges CAMPEAU et de l'historien Thomas CANE. Voir Georges CAMPEAU, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001 ; Thomas CANE, *A Test-Case for Canadian Federalism: The Unemployment Insurance Issue, 1919-1940*, Thèse M.A., University of Western Ontario, 1971.
- 15 Lawrence FRIC, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 10-11.
- 16 Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911*, p. 67.
- 17 Les agences de placement pour servantes sont de même présentes dans les grandes villes européennes telles que Londres. Voir l'article contemporain d'Edith ABBOTT, « Municipal Employment of Unemployed Women in London », *Journal of Political Economy*, vol. 15, 1907, p. 513-530.
- 18 Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912*, Inspection des bureaux de placement privés.
- 19 Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912*, Inspection des bureaux de placement privés, p. 79-80.
- 20 L'historien américain Alexander KEYSSAR révèle la mauvaise presse qu'avaient les agences d'emploi privées payantes de la région de Boston de cette époque. A. KEYSSAR, *Out of Work*, p. 259-261.
- 21 Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911*, p. 118.
- 22 Québec, Les débats de l'Assemblée législative, 12^e législature, 2^e session, Séance du 19 avril 1910 ; voir également, pour le cas bostonnais, A. KEYSSAR, *Out of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 121.
- 23 Québec, Les débats de l'Assemblée législative, 12^e législature, 2^e session, Séance du 19 avril 1910.
- 24 *Ibid.*
- 25 Archives nationales du Canada, ministère du Travail (RG 27), volume 2112, dossier 0-14-7-1, vol. 2, « International Association of Public Employment Services », 1926, Proceedings of the Fourteenth Annual Meeting, J.T. FOSTER, « Organized Labour and the Public Employment Service », p. 45.
- 26 Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19.
- 27 S.Q. 1910, c. 19, article 2520a.
- 28 S.Q. 1910, c. 19, article 2520e.
- 29 Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912*, « Le registre des opérations du Bureau de placement pour ouvriers de Montréal, 1^{er} juillet 1911 au 30 juin 1912 ».
- 30 BNQ, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, 1910-1911*, p. 119-120.

- 31 *Ibid.*
- 32 Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1909-1910*, section VI, « Inspection des établissements industriels et des édifices publics », p. 52.
- 33 Roger CHARTIER, « Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail », *Relations industrielles*, vol. 17, n° 4, 1962.
- 34 Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21 ; Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG13, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, Minister of Labour – Form of Agreement with Provincial Governments, *Employment Offices Co-ordination Act*, 17 décembre 1918.
- 35 ANC, Ottawa, fonds du ministère du Travail, RG27, série H-1, vol. 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada - Reports – Quebec, 1922-1932 ».
- 36 Québec, ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 117.
- 37 Acte pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures, 1885, S.Q., c. 32; ci-après nommé l'Acte des manufactures ; *Loi des établissements industriels*, 1894, S.Q., c. 30 ; *Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent*, 1909, S. Q., c. 66 ; *Loi sur le travail des femmes et des enfants dans certaines industries*, 1910, S.Q., c. 27 et (amendement) 1912, S.Q., c. 37. Consulter, à ce sujet, Roger CHARTIER, « Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail », *Relations industrielles*, vol. 17, n° 4, 1962 ; ainsi que Jean-H. GAGNÉ et Gérard TRUDEL, « La législation du travail dans la province de Québec, 1900-1953 », Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1955, Annexe 6.
- 38 William BEVERIDGE, *Unemployment: A Problem of Industry*, Londres, Longmans, 1909 ; ainsi que du même auteur, W.H. BEVERIDGE, « Labour Exchanges and the Unemployed », *The Economic Journal*, vol. 17, 1907, p. 66-81 ; W.H. BEVERIDGE, « The Unemployed Workmen Act in 1906-7 », *The Sociological Review*, vol. 1, 1908, p. 79-83 ; W.H. BEVERIDGE et H.R. MAYNARD, « The Unemployed: Lessons of the Mansion House Found », *Contemporary Review*, vol. 86, 1904, p. 629-638 ; W.H. BEVERIDGE, « Unemployment and its Cure: The First Step », *Contemporary Review*, vol. 93, 1908, p. 385-398.
- 39 Malcolm MANSFIELD, « L'organisation du marché du travail et le rôle des bureaux de placement dans *Unemployment. A Problem of Industry de William Beveridge (1909)* », *Économie et Société*, n° 12, 1989 ; et Royaume-Uni, *Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress (1909)*. « Minority Report », Londres.
- 40 *The Montreal Daily Witness*, « The Poor and Unemployed. Report of the British Royal Commission. The Recommendations Made almost Revolutionary », 18 février 1909, p. 2.
- 41 François BISSON, *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse, Université du Québec à Montréal, 2007, p. 18-26.
- 42 Jean-Marie FECTEAU, *La liberté du pauvre*, Montréal, VLB Éditeur, 2004, p. 260-262.
- 43 François BISSON, *op. cit.*, p. 24-26.
- 44 Voir Bettina BRADBURY, *Familles ouvrières à Montréal*, 1993, p. 45-52.
- 45 KEYSSAR, *op. cit.*, p. 152.
- 46 *Ibid.*, p. 156.

Bibliographie

AVERY, Donald (1979). « *Dangerous Foreigners* »: *European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart.

BASKERVILLE, Peter et Eric SAGER (1998). *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and Their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

BISSON, François (2007). *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse (Ph. D.), Université du Québec à Montréal.

BRADBURY, Bettina (1993). *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal.

BURNETT, John (1994). *Idle Hands. The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge.

CAMPEAU, Georges (2001). *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal.

CANE, Thomas (1971). *A Test-Case for Canadian Federalism : the Unemployment Insurance Issue, 1919-1940*, Thèse (M.A.), University of Western Ontario.

COPP, Terry (1978). *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal.

DE LARQUIER, Guillemette (2000). « Émergence des services publics de placement et marchés du travail en France et en Grande-Bretagne au XX^e siècle », *Travail et Emploi*, n° 84, p. 33-45.

FECTEAU, Jean-Marie (2004). *La liberté du pauvre*, Montréal, VLB Éditeur.

FERGUSON, Barry (1993). *Remaking Liberalism: The Intellectual Legacy of Adam Shortt, O.D. Skelton, W.C. Clark and W.A. Mackintosh, 1890-1925*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

GRANATSTEIN, J.L. (1982). *The Ottawa Men: The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, Oxford University Press.

KEYSSAR, Alexander (1986). *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts Cambridge and New York*, Cambridge University Press.

MANSFIELD, Malcom (1989). « L'organisation du marché du travail et le rôle des bureaux de placement dans *Unemployment. A Problem of Industry de William Beveridge (1909)* », *Économie et Société*, n° 12.

MANSFIELD, Malcom (1992). « Labour Exchanges and the Labour Reserve in Turn of the Century Social Reform », *Journal of Social Policy*, n° 21, automne.

MANSFIELD, Malcom (1992). « La construction sociale de la catégorie du chômeur longue durée par les bureaux de placement en Grande-Bretagne », Document de travail du Groupement de recherche IEPE, n° 9203.

MANSFIELD, Malcom (1998). *Organising the Labour Market: Unemployment and Policy in Great Britain and France 1880-1914*, Thèse de doctorat, Université de Bristol, janvier.

MANSFIELD, Malcolm, Robert SALAIS et Noel WHITESIDE (1994). *Aux sources du chômage 1880-1914. Une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Paris, Éditions Belin.

OWRAM, Douglas (1986). *The Government Generation: Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press.

PIVA, Michael (1979). *The Condition of the Working Class in Toronto, 1900-1921*, Ottawa, University of Ottawa Press.

SALAI, Robert, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD (1986). *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France, des années 1890 aux années 1980*, Paris, Presses Universitaires de France.

SAUTTER, Udo (1980). « The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920 », *Labour / Le Travailleur*, n° 6, automne.

SAUTTER, Udo (1991). *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.

STRUTHERS, James (1983). *No Fault of Their Own. Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press.

STRUTHERS, James (1994). *The Limits of Affluence. Welfare in Ontario, 1920-1970*, Toronto, University of Toronto Press.

TOPALOV, Christian (1994). *La naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel.

ZIMMERMANN, Bénédicte (2001). *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.